

# Pages de Profils



**L**e travailleur pauvre, outre la faiblesse fréquente de ses revenus d'activité, vit souvent dans un ménage plus grand que la moyenne, où il est le seul à travailler. Les revenus du ménage ne permettent pas alors de compenser le nombre de personnes à charge. Avoir un emploi stable ne met pas toujours à l'abri de situations de pauvreté : près de six travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sur dix bénéficient d'un contrat à durée indéterminée à temps complet. Les travailleurs pauvres habitent en majorité dans les pôles urbains, où ils trouvent plus facilement un logement à caractère social.

## **Le travail n'exclut pas toujours la pauvreté**

**Émilie Dequidt**

**Insee**

**Bruno Clément-Ziza**

**DRTEFP**



Le concept de « travailleur pauvre » repose sur deux conditions : occuper un emploi et appartenir à un ménage pauvre. L'approche est donc individuelle en ce qui concerne la situation du travailleur et son emploi, mais familiale en ce qui concerne la mesure des revenus.

Dans cette étude, la pauvreté est définie selon une approche monétaire. Le ménage est ainsi déclaré « pauvre » lorsque son revenu par unité de consommation est inférieur au « seuil de pauvreté » [► Encadré 1](#).

Un travailleur pauvre n'est donc pas nécessairement un travailleur à bas salaire : une personne vivant seule et ayant un emploi peut percevoir un bas salaire mais dépasser le seuil de pauvreté, notamment grâce aux transferts sociaux. Inversement, une personne avec le même emploi et le même salaire peut être considérée comme pauvre si elle vit au sein d'une famille nombreuse où les charges du ménage sont plus importantes, ou si son conjoint ne perçoit pas ou peu de revenus. Ainsi, d'après l'enquête Revenus fiscaux

[► Pour comprendre ces résultats](#), en 2002, une personne seule dont le revenu est inférieur à 630 euros par mois est considérée comme un « travailleur pauvre ». De même par exemple, un père de famille gagnant moins de 1 320 euros par mois, dont la femme est au foyer avec deux jeunes enfants, est considéré comme « travailleur pauvre ». L'étude ne vise pas à comptabiliser précisément le nombre de travailleurs pauvres en Nord-Pas-de-Calais, mais à les caractériser, les principaux facteurs explicatifs étant la charge familiale associée à des ressources souvent plus faibles que les ménages des autres travailleurs, que ce

soit en raison du nombre de contributeurs aux ressources ou de revenus individuels plus faibles [► Pour comprendre ces résultats](#).

### UN TRAVAILLEUR PAUVRE SUR DEUX DANS UN MÉNAGE DISPOSANT DE MOINS DE 460 EUROS PAR MOIS ET PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2002

La moitié des travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais appartient à un ménage vivant avec moins de 460 euros par mois et par unité de consommation (UC) en 2002

[► Pour comprendre ces résultats](#), un quart avec moins de 390 euros par mois par UC et un quart avec plus de 510 euros par mois par UC. Pour comparaison, la même année, les ménages de travailleurs modestes [► Encadré 1](#) sont un quart à vivre avec moins de 640 euros par mois par UC [► Graphique 1](#). La situation des travailleurs pauvres apparaît dans l'ensemble plus proche de celle des chômeurs pauvres que de celle des travailleurs modestes.

### LES DEUX TIERS DES RESSOURCES DES MÉNAGES DE TRAVAILLEURS PAUVRES PROVIENNENT DES REVENUS PROFESSIONNELS

Dans l'ensemble des ménages du Nord-Pas-de-Calais comprenant au moins un travailleur pauvre, le travail contribue pour 67% aux ressources du ménage. La deuxième origine des ressources est constituée par les prestations familiales ou sociales (20%) ; viennent ensuite les retraites et pensions (5%), les allocations chômage

(4%), le RMI (3%), et de manière plus marginale les revenus du patrimoine (moins de 1%) [► Graphiques 2 et 3](#). La structure des ressources de l'ensemble des ménages de travailleurs pauvres est différente de celle des non pauvres, pour lesquels la part des revenus professionnels est plus importante (88%) et la proportion de prestations familiales ou sociales moindre (4%).

### UNE FORTE PROPORTION DE COUPLES AVEC TROIS ENFANTS OU PLUS

Les faibles ressources dont disposent les ménages de travailleurs pauvres sont souvent liées à l'importance de la famille à charge. Le niveau des revenus et les transferts sociaux éventuels ne permettent pas toujours de compenser la taille du ménage. En effet, les travailleurs pauvres vivent souvent dans un ménage plus grand : dans les ménages composés d'au moins un travailleur pauvre, le nombre de personnes par ménage est en moyenne de 4,1, contre 3,6 pour les ménages modestes comprenant au moins une personne en emploi, et 2,9 pour les ménages aisés. Les ménages de travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sont ainsi plus souvent des familles nombreuses : 34% des ménages composés d'au moins un travailleur pauvre sont des couples avec trois enfants ou plus [► Graphique 4](#), contre 25% des ménages modestes et 9% des ménages aisés. La forte proportion de couples avec trois enfants ou plus va de pair avec la proportion particulièrement élevée des 40-44 ans parmi les travailleurs pauvres (un sur cinq).

## Encadré 1 : LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

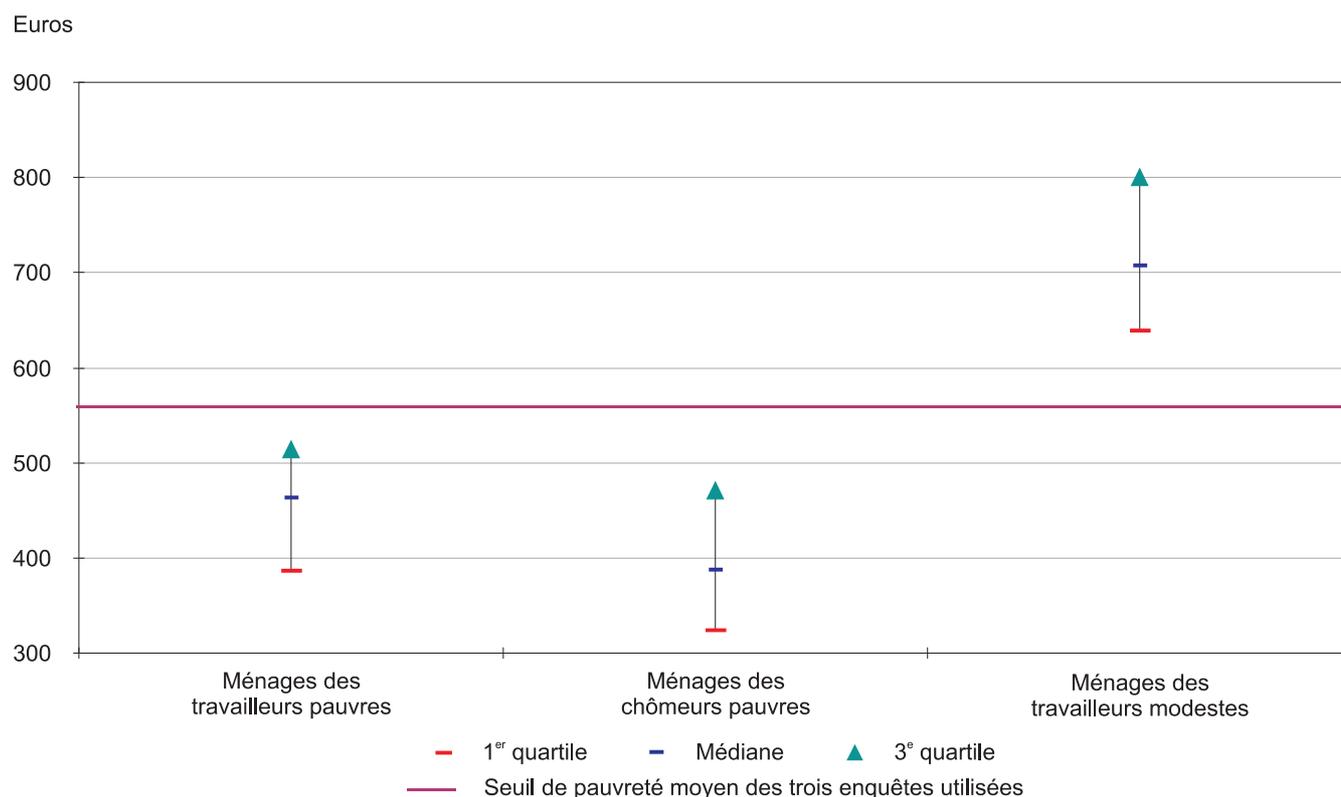
### La méthode :

La pauvreté monétaire compare les revenus des ménages. Pour prendre en compte les différences de taille entre les ménages, on utilise la notion de **niveau de vie**, qui rapporte le revenu du ménage au nombre d'unités de consommation (UC) qui le composent : 1 UC est comptée pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour chaque enfant de moins de 14 ans. Le **seuil de pauvreté** est égal à la moitié du niveau de vie médian des ménages France entière. Est considéré comme « pauvre » le ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, « modeste » le ménage dont le niveau de vie est compris entre le seuil de pauvreté et le 3<sup>e</sup> décile de la distribution des revenus, et « aisé » celui dont le niveau de vie est supérieur. Les termes « pauvre », « modeste » et « aisé » sont choisis pour faciliter l'analyse et l'expression des résultats selon le continuum des revenus ; ils ne constituent pas une échelle normative.

### Les limites :

Cette définition monétaire est une façon parmi d'autres (conditions de vie, perception d'un minimum social, etc.) d'appréhender les questions de pauvreté. Les résultats sont ainsi fonction de la définition retenue. En outre, l'approche monétaire ne prend pas en compte les dépenses des ménages, telles que le paiement d'un loyer, qui peuvent modifier leur situation. Ainsi, la pauvreté mesurée n'est pas forcément la pauvreté ressentie par les ménages. La pauvreté devrait également être analysée au regard de la temporalité : pauvretés durable et transitoire ne concernent pas les mêmes ménages et n'ont pas les mêmes conséquences.

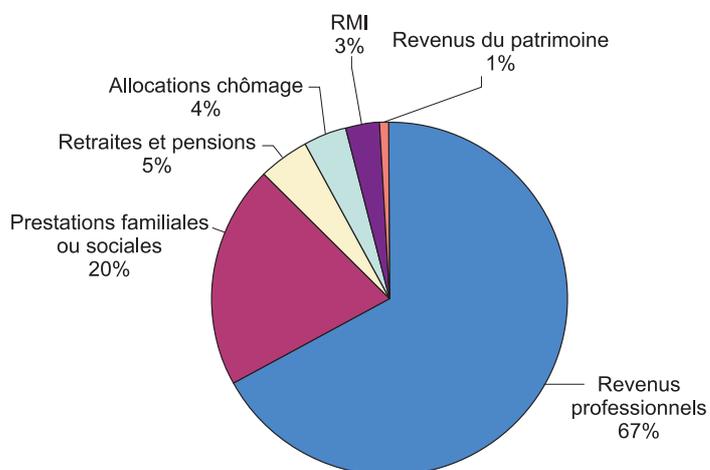
## Graphique 1 : ÉVENTAIL DES REVENUS MENSUELS DES MÉNAGES DU NORD-PAS-DE-CALAIS, PAR UNITÉ DE CONSOMMATION EN 2002



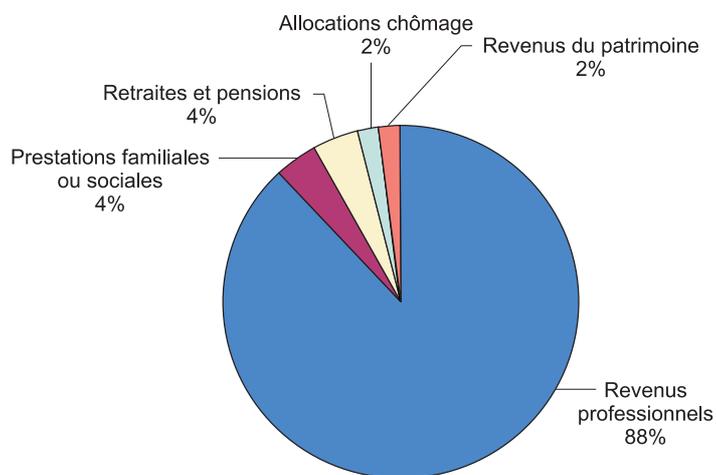
Source : Insee - Enquêtes Logement 2001-2002, Santé 2002-2003, Information et Vie Quotidienne 2004

## Graphiques 2 et 3 : STRUCTURE DES RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

### MÉNAGES DES TRAVAILLEURS PAUVRES



### MÉNAGES DES TRAVAILLEURS NON PAUVRES



**Note :** Les montants par type de ressource perçu ne sont pas disponibles dans les enquêtes Santé 2002-2003 et Information et Vie Quotidienne 2004.  
Source : Insee - Enquête Logement 2001-2002

De la même façon, les familles monoparentales, qui représentent 15% des ménages de travailleurs pauvres (contre 7% pour les ménages des autres types de travailleurs), possèdent souvent un nombre d'enfants à charge plus important. En effet, 28% des familles monoparentales composées d'au moins un travailleur pauvre ont trois enfants ou plus à charge, contre seulement 8% des familles monoparentales modestes ou aisées, dans lesquelles au moins une personne travaille. Inversement, la part des personnes seules parmi les ménages de travailleurs pauvres est moins importante que chez les autres ménages : les solitaires représentent 8% des ménages de travailleurs pauvres, contre 14% des ménages de travailleurs modestes ou aisés.

### MOINS DE COUPLES BI-ACTIFS CHEZ LES MÉNAGES DE TRAVAILLEURS PAUVRES

Autre versant du déséquilibre entre revenus du ménage et charge familiale, les moindres ressources des ménages de travailleurs pauvres peuvent résulter d'un plus faible nombre de contributeurs aux ressources. Les ménages de travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sont en effet composés de moins d'actifs occupés que les ménages des autres travailleurs. Le travailleur pauvre est la seule personne du ménage occupant un emploi dans 69% des cas, contre 49% pour les autres ménages.

Dans le cas des couples, lorsque l'homme travaille, la femme occupe beaucoup moins souvent un emploi que chez les couples non pauvres (34% contre 66%). Par contre, si la femme travaille, l'homme occupe presque aussi souvent un emploi que pour les couples non pauvres (79% contre 88%). Ainsi, 38% des ménages composés d'au moins un travailleur pauvre sont constitués d'un couple dans lequel un conjoint travaille tandis que l'autre est inactif [► Tableau](#), personne au foyer dans la plupart des cas (91%). Les ménages où les deux conjoints travaillent ne représentent quant à eux que 20% des ménages comprenant au moins un travailleur pauvre [► Encadré 2](#).

### DES REVENUS INDIVIDUELS D'ACTIVITÉ SOUVENT PLUS FAIBLES

Au plus faible nombre de contributeurs aux ressources du ménage, s'ajoute le fait que les revenus individuels (issus des salaires, primes ou revenus non salariaux) des travailleurs pauvres sont souvent moins élevés

que pour les autres types de travailleurs. La moitié des travailleurs pauvres de la région a des revenus individuels inférieurs à 570 euros par mois en 2001, soit 41% de moins que le montant dont dispose la moitié des travailleurs modestes. Il faut noter toutefois que certains travailleurs pauvres ont des revenus supérieurs à ceux des travailleurs modestes [► Graphique 5](#).

Ces revenus peu élevés sont souvent liés à un niveau de diplôme plus faible. En effet, 32% des travailleurs pauvres de la région n'ont aucun diplôme, contre seulement 10% des autres travailleurs. L'écart est également important avec les travailleurs aisés pour les diplômes du supérieur : 6% des travailleurs pauvres sont diplômés d'un niveau supérieur ou égal à Bac + 2, contre 32% des travailleurs aisés. Les travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sont plus souvent des ouvriers : 46% contre 29% des travailleurs non pauvres. Cette catégorie socioprofessionnelle n'est cependant pas caractéristique des travailleurs pauvres, puisque leur profil est semblable à celui des travailleurs modestes (48% d'ouvriers). Quant aux employés, ils sont presque aussi nombreux parmi les travailleurs pauvres (32%) que chez les non pauvres (28%).

### PLUS DE LA MOITIÉ DES TRAVAILLEURS PAUVRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS EST EN CDI À TEMPS COMPLET

De manière peu surprenante, les emplois non stables (apprentissage sous contrat, stage en entreprise ou formation, intérim, contrat à durée déterminée) sont davantage représentés chez les travailleurs pauvres que chez les non pauvres. Les travailleurs pauvres de la région sont par exemple 18% en contrat à durée déterminée (CDD) contre 10% des autres travailleurs, et 5% intérimaires contre 3% des travailleurs non pauvres. Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement nombreux dans ces formes d'emplois non stables : leur part est de 57%, contre 27% pour l'ensemble des travailleurs pauvres. En particulier, 26% des jeunes sont en CDD, 14% intérimaires et 14% apprentis sous contrat.

Ce qui est plus étonnant est la proportion assez élevée de travailleurs pauvres en emplois stables, 73%, même si cette part reste moindre que pour les travailleurs non pauvres (86%). Les travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sont ainsi 58% en contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet [► Encadré 3](#), et 15% en CDI à temps partiel. La pérennité d'un emploi stable à

temps complet ne permet donc pas nécessairement de se protéger de situations de pauvreté.

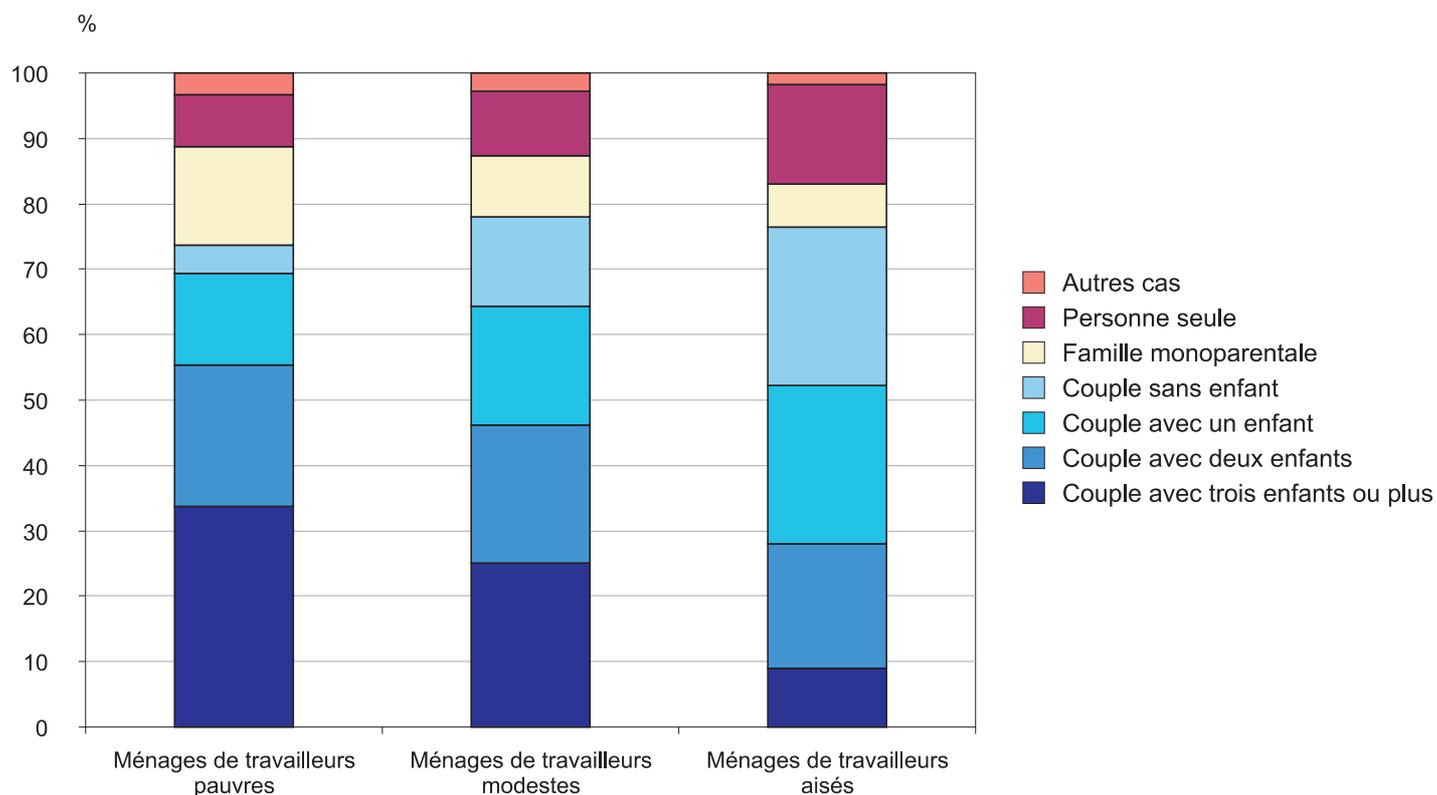
Les travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais sont par ailleurs plus souvent à temps partiel que les travailleurs non pauvres (23% contre 14%). Parmi les couples de travailleurs pauvres, seuls 26% sont bi-actifs à temps plein, 64% combinent temps complet et temps partiel, 10% cumulent deux temps partiels. Ces temps partiels sont souvent effectués à des taux plus bas : seuls 29% des travailleurs pauvres à temps partiel travaillent plus d'un mi-temps, contre 54% des travailleurs non pauvres.

Témoins d'une situation professionnelle moins satisfaisante, 21% des travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais de plus de 18 ans sont à la recherche d'un autre emploi. C'est plus que pour les autres travailleurs (10% des modestes et 7% des aisés) et davantage également que pour les travailleurs pauvres de France (16%).

### MOINS SOUVENT PROPRIÉTAIRES, PLUS SOUVENT LOCATAIRES DU PARC SOCIAL

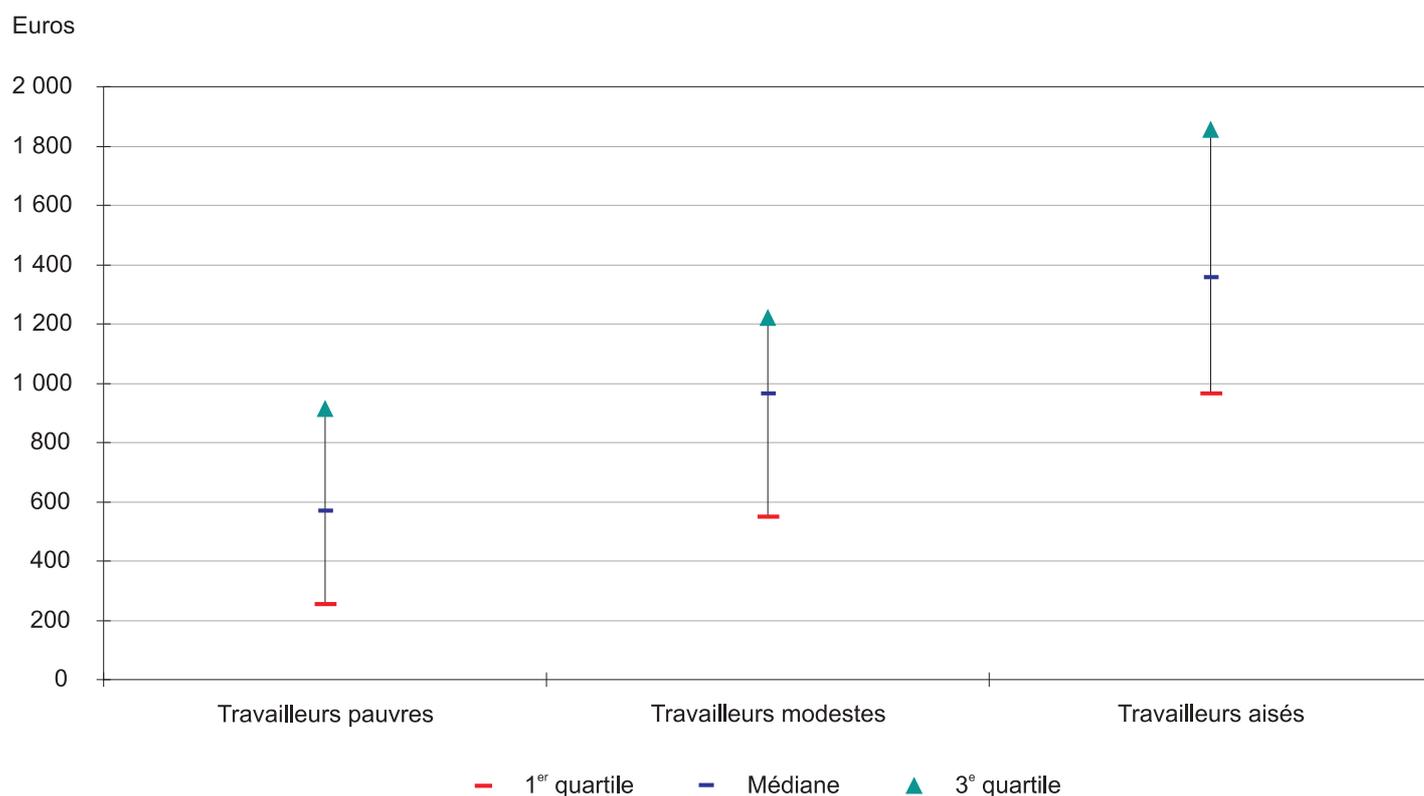
Les ménages du Nord-Pas-de-Calais comprenant au moins une personne en emploi sont 38% à être propriétaires de leur logement : c'est beaucoup moins que pour les ménages non pauvres dont au moins une personne travaille (62%). La différence est bien sûr beaucoup plus importante avec les ménages aisés (67%) qu'avec les ménages modestes (44%). En ce qui concerne les ménages de travailleurs pauvres locataires, 67% d'entre eux relèvent du secteur social, soit 13 points de plus que les ménages locataires non pauvres de la région. Les ménages de la région comprenant au moins un travailleur pauvre se concentrent d'ailleurs davantage dans les pôles urbains que les autres ménages (84% contre 76%). Dans les pôles urbains, les ménages pauvres peuvent trouver davantage de logements sociaux, tandis que les ménages plus aisés préfèrent s'installer en périphérie.

**Graphique 4 : RÉPARTITION DES MÉNAGES DU NORD-PAS-DE-CALAIS COMPOSÉS D'AU MOINS UNE PERSONNE EN EMPLOI SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE**



Source : Insee - Enquêtes Logement 2001-2002 et Santé 2002-2003

**Graphique 5 : REVENUS MENSUELS INDIVIDUELS D'ACTIVITÉ DES PERSONNES OCCUPANT UN EMPLOI EN NORD-PAS-DE-CALAIS EN 2001**



**Note :** Les revenus individuels ne sont pas disponibles dans les enquêtes Santé 2002-2003 et Information et Vie Quotidienne 2004.  
Source : Insee - Enquête Logement 2001-2002

## Encadré 2 : DIFFÉRENTS PROFILS DE MÉNAGES POUR LES TRAVAILLEURS PAUVRES DE LA RÉGION

### • 38% de ménages dans lesquels un conjoint travaille et l'autre est inactif :

Les travailleurs pauvres appartenant à ce type de ménage ont un profil très marqué. Il s'agit essentiellement d'hommes (92%), exerçant un métier d'ouvrier (69%), le plus souvent à temps complet (90%). 63% sont âgés de 35 à 54 ans. Nombre d'entre eux sont sans diplôme (39%) ou détenteurs d'un diplôme de type CAP-BEP (40%). Ils sont plus souvent en emploi stable, sans limite de durée, que l'ensemble des travailleurs pauvres (78% contre 73%). La proportion de couples avec trois enfants ou plus est particulièrement élevée dans cette catégorie de ménages : elle atteint 51%. L'importance de la famille à charge est compensée par un revenu individuel relativement élevé par rapport à l'ensemble des travailleurs pauvres [Graphique 6](#).

### • 20% de ménages où les deux conjoints travaillent :

Les travailleurs pauvres appartenant à un ménage où les deux conjoints travaillent se caractérisent par leur âge : 34% ont entre 40 et 44 ans. Ils occupent des positions socioprofessionnelles variées, puisque 37% sont employés, 30% ouvriers, 16% relèvent des professions intermédiaires et 10% sont agriculteurs. Ils sont nombreux à posséder un diplôme technique de type CAP ou BEP (46%). Ils sont un peu moins souvent à temps complet que l'ensemble des travailleurs pauvres : 71% contre 77%. Un ménage sur trois est un couple avec trois enfants ou plus. Quant à leurs revenus individuels, salariaux ou non, ils sont en deçà de ce qui est observé pour l'ensemble des travailleurs pauvres.

### • 15% de familles monoparentales

Les deux tiers des travailleurs pauvres appartenant à des familles monoparentales sont des femmes. La proportion des 35-44 ans est particulièrement élevée (39%), ainsi que celle des jeunes (24% ont moins de 25 ans), d'où la part relativement élevée de travailleurs pauvres poursuivant des études (11%). La majorité des travailleurs pauvres des familles monoparentales (52%) sont des employés. Les emplois non stables sont assez répandus : 28% des travailleurs pauvres sont en contrat à durée déterminée, 11% intérimaires et 9% apprentis sous contrat. Le temps partiel concerne 27% des travailleurs pauvres, ce qui peut expliquer qu'en 2001, le quart des travailleurs pauvres aux revenus les plus hauts gagne 230 euros de moins que la même proportion de travailleurs pauvres moyens. Il faut préciser que les familles monoparentales sont composées de deux groupes aux caractéristiques distinctes, selon que le parent de la famille monoparentale travaille ou non. Ce dernier cas est minoritaire ; il concerne 23% de ces familles. Le plus souvent, le travailleur pauvre est l'enfant de la famille monoparentale. Il peut également s'agir d'un parent plus âgé. Les travailleurs pauvres sont plutôt des hommes (79% de ce type de famille monoparentale), et appartiennent à 46% à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers, 21% à celle des agriculteurs.

### • 8% de personnes seules

Les personnes seules ont un profil très particulier. Il s'agit pour beaucoup de jeunes en période d'insertion professionnelle connaissant une pauvreté transitoire. En effet, 42% ont moins de 30 ans et ils possèdent des diplômes élevés (16% ont un diplôme supérieur à Bac + 2). 18% poursuivent leurs études, ce qui explique en partie la forte proportion des temps partiels : 60%. En outre, ils sont nombreux dans des formes d'emploi non stables : 35% sont en contrat à durée déterminée et 6% en stage. Les travailleurs pauvres vivant seuls ont des revenus particulièrement faibles : les trois quarts ont des revenus inférieurs à 470 euros par mois en 2001.

## Encadré 3 : LES SALARIÉS EN CDI À TEMPS COMPLET : SURTOUT DES HOMMES AVEC UNE FAMILLE NOMBREUSE

Les salariés en CDI à temps complet sont a priori les moins concernés par la pauvreté, puisqu'ils associent stabilité de l'emploi et revenus à temps complet. Ils représentent néanmoins 58% des travailleurs pauvres du Nord-Pas-de-Calais, selon la définition prise dans cette étude, qui ne coïncide pas forcément avec la pauvreté ressentie. Les salariés en CDI à temps complet bénéficient d'un niveau de vie légèrement supérieur à celui de l'ensemble des travailleurs pauvres de la région. La moitié des salariés pauvres en CDI à temps complet vit dans un ménage disposant de moins de 480 euros par mois par UC en 2002, soit 5% de plus que pour l'ensemble des travailleurs pauvres.

La situation familiale des salariés en CDI à temps complet pèse fortement sur les revenus du ménage. En effet, 42% des ménages dont ils font partie sont des couples avec trois enfants ou plus, contre 34% des ménages de l'ensemble des travailleurs pauvres. Les ménages composés d'au moins un travailleur pauvre en CDI à temps complet sont pour 46% des couples dans lesquels un conjoint travaille tandis que l'autre est inactif, 27% des couples au sein desquels les deux conjoints travaillent, et dans 8% des cas, il s'agit de familles monoparentales.

Les salariés en CDI à temps complet sont surtout des hommes (80%). Leur proportion est plus forte que parmi l'ensemble des travailleurs pauvres (62%). Ce sont également plus souvent des ouvriers : à hauteur de 58%, contre 46% pour l'ensemble des travailleurs pauvres de la région.

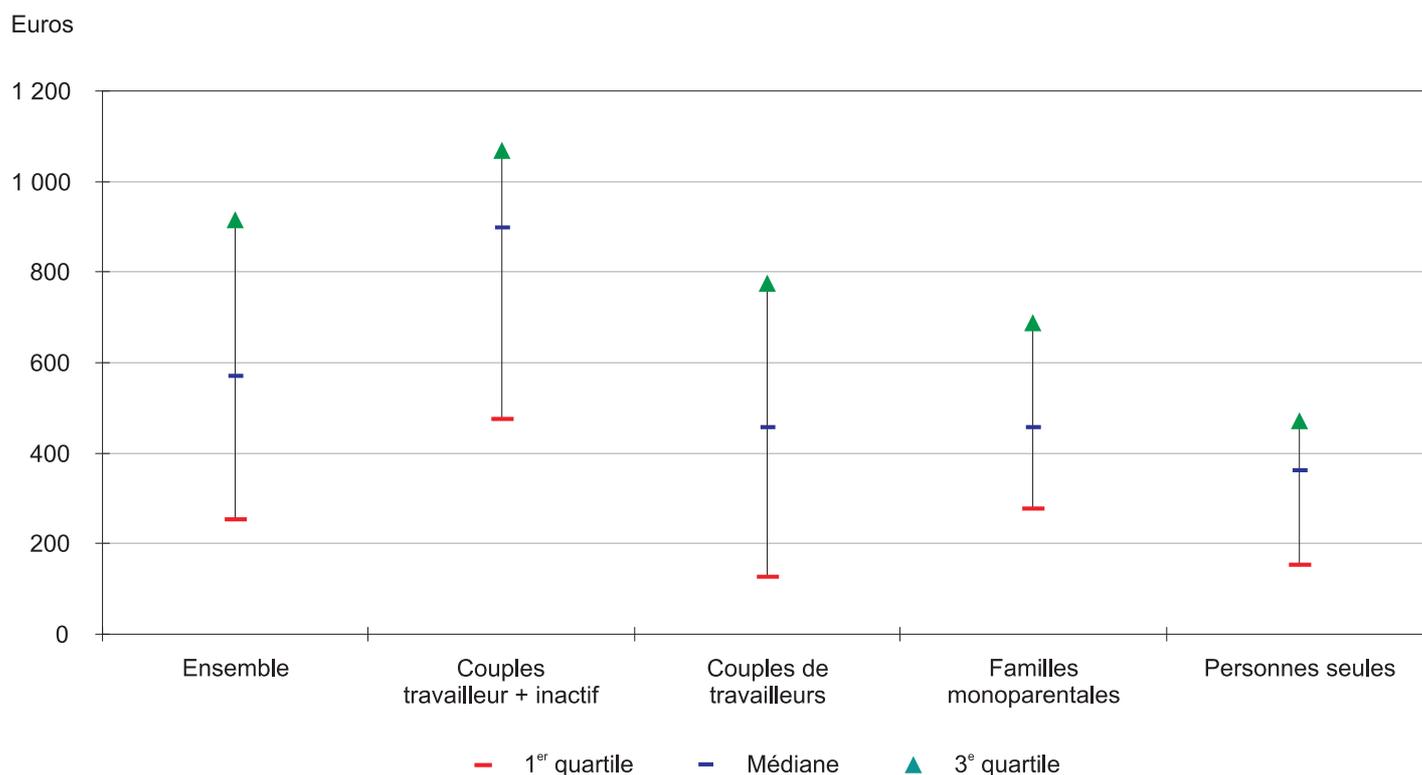
**Tableau : RÉPARTITION DES MÉNAGES DU NORD-PAS-DE-CALAIS COMPRENANT AU MOINS UN TRAVAILLEUR PAUVRE SELON LE TYPE ET LE NOMBRE DE TRAVAILLEURS DU MÉNAGE**

Type de ménage	Nombre de travailleurs du ménage	Répartition des ménages comprenant au moins un travailleur pauvre en %
Ménage au sein duquel un conjoint travaille et l'autre est inactif (au foyer, étudiant, etc.)	Ensemble	38
	1	33
	2	3
	3	2
Ménage au sein duquel les deux conjoints travaillent	Ensemble	20
	2	18
	3 ou 4	2
Famille monoparentale	Ensemble	15
	1	12
	2	3
Personne seule	Ensemble	8
Ménage au sein duquel un conjoint travaille et l'autre est au chômage	Ensemble	8
	1	7
	3	1
Ménage au sein duquel un conjoint travaille et l'autre est retraité	Ensemble	2
Autres cas	Ensemble	9
	1	7
	2	2
<b>Total</b>	<b>Ensemble</b>	<b>100</b>

**Guide de lecture :** 38% des ménages comprenant au moins un travailleur pauvre sont des ménages au sein duquel un conjoint travaille tandis que l'autre est inactif. Ces ménages peuvent toutefois être composés de plusieurs travailleurs, si des enfants du couple ont un emploi par exemple. Ainsi, 3% des ménages comprenant au moins un travailleur pauvre sont composés d'un couple dans lequel un conjoint travaille, l'autre étant inactif, et d'une personne occupant un emploi autre que les deux conjoints.

Source : Insee - Enquêtes Logement 2001-2002 et Santé 2002-2003

**Graphique 6 : REVENUS MENSUELS INDIVIDUELS DES TRAVAILLEURS PAUVRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS SELON LA COMPOSITION DU MÉNAGE EN 2001**



**Note :** Les revenus individuels ne sont pas disponibles dans les enquêtes Santé 2002-2003 et Information et Vie Quotidienne 2004.

Source : Insee - Enquête Logement 2001-2002

## POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS

Au niveau national, l'étude des travailleurs pauvres repose sur l'enquête Revenus fiscaux. Cette source ne permet pas de tirer des conclusions au niveau de la région Nord-Pas-de-Calais. Pour caractériser les travailleurs pauvres de la région, trois enquêtes sont utilisées ici, chacune ayant récemment fait l'objet d'une extension régionale : les enquêtes Logement, Santé, Information et Vie Quotidienne.

- Les enquêtes Logement se déroulent tous les quatre à cinq ans, la dernière ayant eu lieu de décembre 2001 à février 2002. Ces enquêtes permettent de recueillir des informations sur le parc de logements et les conditions de logement des ménages. Grâce à une extension régionale lors de la dernière enquête, l'échantillon en Nord-Pas-de-Calais est constitué d'environ 4 400 logements.
- Les enquêtes Santé sont réalisées tous les dix ans par l'Insee depuis 1960. Elles ont pour but de mesurer l'état de santé de la population. La dernière enquête, qui s'est déroulée d'octobre 2002 à septembre 2003, a bénéficié d'une extension régionale. Ainsi, sur les 40 000 personnes interrogées, 4 000 habitaient en Nord-Pas-de-Calais, correspondant à 1 600 ménages.
- L'enquête Information et Vie Quotidienne (IVQ) vise en particulier à apprécier les difficultés des adultes face à l'écrit. La dernière enquête a été menée par l'Insee d'octobre à décembre 2004. Elle a porté sur plus de 10 000 personnes dont plus de 1 700 en Nord-Pas-de-Calais, grâce à une extension régionale.

Ces enquêtes possèdent un tronc commun de variables permettant d'obtenir des informations sur le revenu du ménage, ses caractéristiques, ainsi que des détails sur les individus qui le composent, en termes d'emploi notamment. La méthode consiste alors à « empiler » les données des trois enquêtes, de manière à disposer d'un nombre conséquent de personnes enquêtées, et donc d'informations sur les travailleurs pauvres, pour les caractériser. Compte tenu des sources utilisées et des décalages temporels entre chacune, cet « empilement » ne permet pas de comptabiliser précisément le nombre de travailleurs pauvres en Nord-Pas-de-Calais. Toutefois, en combinant les résultats des trois enquêtes avec des données issues des caisses d'allocations familiales (Caf), qui permettent de repérer les personnes appartenant à des ménages pauvres bénéficiant de prestations sociales (minima sociaux, allocations de logement, etc.), le nombre de travailleurs pauvres dans la région serait d'environ 150 000, avec un degré de précision de l'ordre de quelques dizaines de milliers près.

Certaines informations utilisées pour la caractérisation des travailleurs pauvres ne sont pas disponibles dans les trois enquêtes. Ainsi, le type de ménage (couple, personne seule, etc.) et la nature de l'emploi (CDI, CDD, etc.) ne sont pas disponibles dans l'enquête IVQ. De la même façon, les revenus individuels et le détail des montants par type de ressource perçue sont présents uniquement dans l'enquête Logement. La date de référence des résultats peut donc varier selon les sources utilisées. On conviendra par exemple que les revenus des ménages, issus des trois enquêtes, sont datés de 2002, tandis que les revenus individuels sont datés de 2001.

### Pour en savoir plus

- Les « travailleurs pauvres » - Insee - Insee Première n° 745, octobre 2000.
- Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux - Insee - Économie et Statistique n° 335 - 2000 - 5.
- Profils sur le marché du travail et caractéristiques familiales des actifs pauvres - Insee - Économie et Statistique n° 349-350 - 2001 - 9/10.
- Que nous apprend l'information statistique disponible sur les travailleurs pauvres ? - Insee - Intervention de Jean-Michel Hourriez, première journée du Colloque Working Poor, organisée par le CERC le 29 mai 2000.
- Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais - Insee Nord-Pas-de-Calais - Les Dossiers de Profils n° 82, juin 2006.

### Sites internet :

@ [www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@ [www.npdc.travail.gouv.fr](http://www.npdc.travail.gouv.fr)